



DRAGUIGNAN • VIE LOCALE

Le père José Van Oost, curé de la paroisse de Draguignan, ne comprend pas cette distinction envisagée par le gouvernement entre vie sociale et religieuse le 11 mai. Photo Clément Tiberghien .

ABONNÉS



"Le gouvernement ne nous fait pas confiance": ce curé de Draguignan ne comprend pas pourquoi la vie religieuse ne peut pas reprendre

Publié le 28 avril 2020 à 06h14

Par E.E.



Face à un probable déconfinement de la vie sociale mais pas religieuse le 11 mai, le père José Van Oost, curé de la paroisse de Draguignan, manifeste son incompréhension. Et présente des solutions.

Quand les catholiques de France pourront-ils retrouver le chemin des églises et de la messe?

La question est sur toutes les lèvres après la rencontre par visioconférence organisée entre le Président et les représentants des cultes en France.



Après l'évocation d'un probable déconfinement début ou mi-juin pour la vie religieuse, le père José Van Oost, curé de la paroisse de Draguignan, dénonce une *"certaine discrimination"*.

Rencontre.

Emmanuel Macron a annoncé aux cultes une possible reprise des offices religieux "deux ou trois semaines" après le 11 mai. Qu'en pensez-vous?

Cette parole du président de la République suscite une incompréhension générale au niveau de l'Église de France. J'ai l'impression d'assister à une certaine discrimination. Je comprends très bien les attentions aux conditions sanitaires et, jusqu'à présent, nous les avons observées. Nous savons gérer la mise en place de conditions sanitaires nécessaires pour accueillir. Je ne comprends pas bien pourquoi la vie scolaire peut reprendre et pas celle ecclésiale. Il me semble plus compliqué de régir des enfants que des adultes dans un encadrement conventionnel.

Je ne vois pas la raison qui peut justifier cette décision. Il y a quelque chose d'excessif, de désordonné.

Comment analysez-vous ces mesures: les écoles rouvertes, l'activité économique reprise, les transports en commun possibles, mais la messe interdite?

Je ne l'explique pas! Et je ne peux pas l'expliquer aux personnes qui m'interrogent. Nous avons des funérailles mercredi matin et après-midi. Les proches des défunts ne comprennent pas pourquoi ils peuvent, en respectant les gestes barrières, se rendre dans les supermarchés mais pas dans une église comme celle de Saint-Michel où il y a 600 places assises. Il est autorisé aujourd'hui d'accueillir quatre personnes des pompes funèbres, un curé, ce qui laisse quinze places pour la famille. C'est incompréhensible. Comment voulez-vous justifier cela auprès de ces personnes endeuillées? C'est une vraie souffrance de ne pas pouvoir se rassembler dans de telles circonstances. Pourtant, cela pourrait être possible, tout en respectant les conditions sanitaires demandées dans des lieux aussi vastes que nos églises.

"La loi est faite pour l'homme, l'homme n'est pas fait pour la loi"

Estimez-vous cette mesure indécente vis-à-vis des catholiques?

Pas indécente mais il est clair que le gouvernement ne nous fait pas confiance. Je suis un prêtre de base. Je vois très bien qu'avec les services agréés on peut organiser les demandes de culte aussi bien pour des funérailles que les mariages ou la messe dominicale. Par exemple, il est possible de multiplier les messes. Au lieu d'en avoir une à Saint-Michel, on peut en faire trois. Le gouvernement veut prendre une décision centralisée sans mesurer que, sur le terrain, avec les municipalités, les paroisses peuvent s'adapter. Personne ne veut être malade, ni transmettre la maladie. La loi est faite pour l'homme, l'homme n'est pas fait pour la loi. Avec des mesures désordonnées, déséquilibrées, discriminatoires, que va-t-il se passer? Les gens se rassembleront



Quelle solution?

La prise de décision responsable serait de dire que les maires, préfets, sous-préfets s'organisent avec les prêtres eux-mêmes. Par exemple, dans une église de six cents places, on peut accueillir deux cents personnes.

Comment préparez-vous les mariages?

Je peux vous assurer que c'est rock and roll. Est-ce que ce sera possible? Avec combien de personnes? Peut-être que les mariages prévus fin mai ne pourront pas avoir lieu à l'église alors qu'il sera possible de se rassembler dans une salle pour un apéritif. Comment voulez-vous que les futurs mariés comprennent cette distinction? Personne ne peut comprendre.

"Plus de 11 000 masques confectionnés en un mois"

Et les premières communions, confirmations...

Nous avons anticipé. Tout est reporté en octobre. Tous les grands rassemblements habituels pour les grandes fêtes familiales de confirmations, communions, d'ordination des prêtres, pèlerinages sont reportés à l'automne ou annulés. On ne peut pas dire que l'on n'a pas anticipé la mise en place des conditions sanitaires. Pour cette raison, nous avons du mal à comprendre ces restrictions imposées. Si on libère, déconfiner l'ensemble de la vie sociale, je ne vois pas pourquoi celle ecclésiale ne le serait pas. La vie sociale et religieuse sont intimement liées. La prière est personnelle mais pas individuelle. Il est important de se retrouver dans la famille "Église".

Comment vivez-vous ce confinement?

Comme tout le monde. Enfin, je l'espère. J'essaye de multiplier les rencontres d'une autre façon. Notamment via les réseaux sociaux. Nous avons vécu Pâques, la Semaine sainte avec quatre prêtres dans l'église. Je n'ai jamais connu cela. C'est une épreuve. Nous avons filmé, mis des messages sur Facebook, développé les contacts. **À Draguignan, les sœurs de la Consolation ont confectionné plus de 11 000 masques en un mois et ce gratuitement.** Nous avons travaillé aux conditions sanitaires, une aide alimentaire a été mise en place pour les démunis. Ce confinement crée de la précarité. Il y a un réel besoin de soutien. L'un des prêtres de la paroisse se rend à l'hôpital, auprès des personnes qui sollicitent sa présence. Nous essayons de rester en lien, d'être le plus proche possible. C'est un temps d'épreuve nécessaire et un temps où l'on doit trouver des contacts autres et déployer une grande solidarité. Les catholiques font cela. Mais ils ne sont pas les seuls. Je suis émerveillé par les concerts de casseroles. Il y a une telle résilience.

Comment imaginez-vous l'après confinement?

Pour les baptêmes, nous avons contacté toutes les familles. Nous sommes à leur service. Pour l'heure, on attend les consignes, mais ceux-ci seront célébrés. En revanche, il faudra une certaine



lieu en même temps. Nous multiplierons les célébrations pour éviter les rassemblements et conduites à risques. Pour les messes, nous avons des lieux comme la Sainte Famille avec ses trois ailes, Saint-Michel ou Saint-François-de-Paul qui peuvent accueillir. Nous nous adapterons en fonction des consignes. Les fidèles peuvent s'inscrire via Internet ou par téléphone à la paroisse pour respecter le quota sanitaire. Bien entendu, en fonction de la demande, nous multiplierons les offices religieux. Il n'y a aucune difficulté. La structure, le réseau institutionnel existent. C'est pour cela que cette annonce suscite une réelle incompréhension. On nous pénalise comme si nous étions des incompetents, des incapables, des fous furieux. Alors que nous sommes plus structurés que d'autres lieux. Incompréhensible.

Un mot sur le prêtre qui célébrait récemment sa messe dominicale à Saint-André de l'Europe à Paris et a vu des policiers armés s'introduire dans son église pour faire cesser la cérémonie...

Il y a une violation de la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et l'État. C'est très grave. La police n'a pas à entrer en arme dans une église sans l'accord du curé. Ce dernier suivait un cadre légal. C'est une énorme boulette de la part de ces policiers.

Cela traduit ce caractère de méfiance qui fait dire à l'archevêque de Paris : *"Si ça continue, nous allons aboyer"*. Ce n'est pas de l'hostilité mais de la méfiance que j'ai très mal ressentie. On dépasse les limites. C'est un débordement.

La prudence oui, la méfiance non

COMMENTAIRES

Les insultes, les attaques personnelles, les agressions n'ont pas leur place dans notre espace de commentaires. Tout contenu contraire à la loi (incitation à la haine raciale, diffamation...) peut donner suite à des poursuites pénales.

